

## Le fonctionnement de l'OMC examiné

### COMMERCE.

*Les parlementaires souhaitent davantage de pragmatisme et de lisibilité dans la communication de l'organisation internationale. Prochaine échéance du cycle de Doha en juillet 2015.*

MARJORIE THÉRY

«Une des critiques qui a été formulée à l'OMC est d'être un peu trop technocratique et bureaucratique. La compréhension des ses actions est parfois très difficile pour le grand public et même pour certains parlementaires. Nous souhaiterions une simplification et une amélioration de la communication de l'OMC, afin que les parlementaires puissent se prononcer en toutes connaissances de cause sur les dossiers» commente Martin Chungong, Secrétaire général l'Union Parlementaire. L'organisation basée à Genève a organisé en début de semaine une conférence deux jours en collaboration avec le Parlement européen, afin d'examiner les actions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève.

«Cette réunion a été mise en place pour assurer un contrôle parlementaire de l'OMC. En l'occurrence elle rassemblait des membres de parlements de 63 pays ainsi que du parlement européen, avec plus de 350 participants» précise Martin Chungong.

Cette année la conférence prenait une tournure un peu particulière avec les 20 ans de l'OMC, et l'occasion d'un bilan plus global de ses activités. Plutôt discrète, l'Union Parlementaire est une des plus anciennes organisations internationales basée à Genève. Elle a été créée en 1889 et collabore avec les instances de l'ONU depuis leurs créations.

Parmi les débats qui agitent l'OMC ces dernières années, Martin Chungong retiendra de cette session que ne nombreux efforts ont été entreprise par l'OMC pour enrayer le mouvement protectionniste consécutif à la crise de 2008. Il relève également le succès en termes d'arbitrage commercial: «90% des différends

commerciaux portés devant l'OMC ont été réglés». Il souligne aussi les efforts qu'il reste à fournir face à un «déséquilibre en faveur des pays du nord».

A l'issue de ces deux jours, un document de trois pages avec une quinzaine de points critiques a été publié conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen, dont nous reproduisons quelques extraits.

«Au vu des défis que l'OMC doit relever, les parlementaires doivent poursuivre leur travail de collaboration avec l'organe du commerce mondial dont le rôle est éminemment important. Non seulement les parlementaires ratifient le résultat des négociations, mais ils constituent aussi une interface essentielle entre l'OMC et les citoyens qu'ils s'efforcent de servir». On mieux comprend dès lors, la demande de clarification de la communication de l'OMC. Par rapport au bilan global, les parlementaires reconnaissent: «le rôle qu'a joué l'OMC en tirant la sonnette d'alarme contre le protectionnisme au lendemain de la crise économique et financière de 2008. Malgré un accroissement des mesures protectionnistes dans certaines régions, il n'y a pas eu de mesures de représailles ni d'augmentation généralisée des obstacles défensifs. Parce qu'elle a instauré des règles commerciales et un mécanisme efficace de règlement des différends pour les faire respecter, l'OMC a contribué à contenir les velléités protectionnistes».

Evidemment le cycle de négociation de Doha n'a pas été épargné par la critique, mais ils relèvent les efforts réalisés suite aux accords de Bali en 2013: «Nous regrettons que les négociations aient progressé si lentement (...) pour mener à bien le Cycle de Doha, qui a débuté il y a plus de 13 ans et constitue aujourd'hui le plus long cycle de négociations commerciales qui ait jamais existé (...) il faut avancer rapidement dans la mise en œuvre de tous les éléments du Paquet de Bali, notamment l'élaboration d'un programme de travail «clairément défini» pour les questions encore en suspens du Cycle de Doha. Les Membres n'ont pas une minute à perdre s'ils veulent respecter l'échéance fixée à la fin juillet 2015 [...] Il y a déjà trop de délais qui n'ont pas été respectés». ■

### TOO BIG TO FAIL: pas de séparation des activités

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour s'assurer qu'une grande banque n'entraîne pas tout le pays dans sa chute. Le Conseil fédéral a chargé hier la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf de lui présenter des propositions d'ici la fin de l'année. Les exigences en matière de fonds propres devraient être renforcées. La Suisse devrait en outre s'inspirer des pays les plus avancés non seulement en ce qui concerne les fonds propres pondérés en fonction des risques mais également le ratio de levier financier non pondéré. N'en déplaît à l'UDC et à la gauche, le gouvernement n'envisage pas de prescriptions plus sévères en matière de séparation des activités bancaires, ni d'interdiction de certaines activités, ni de limites de taille. – (ats)

### ROUTES NATIONALES: le Parlement en débattra

Comme le rail, le réseau routier nécessite un fonds pour pérenniser le financement des routes nationales et du trafic d'agglomération. Le Conseil fédéral a transmis mercredi au Parlement un projet qui promet de belles empoignades, notamment sur le prix de l'essence. Source de financement du nouveau fonds, la surtaxe sur les huiles minérales devrait rencherir de 6 centimes dès 2018. Après le tollé déclenché par les 12 à 15 centimes mis en consultation, le Conseil fédéral a revu sa copie et prévoit des augmentations par étapes. – (ats)

# Renouveau disciplinaire du management interculturel

*La question de la reconnaissance en contexte multiculturel est au cœur d'un récent livre. Thématique récurrente.*

Un récent ouvrage intitulé «Management interculturel, altérité et identités» reprend les principales communications prononcées dans le cadre de deux colloques internationaux sur cette thématique. Plus de quarante auteurs reconnus du champ interculturel y ont participé. Ce succès augure d'ailleurs d'une nouvelle rencontre internationale les 4 et 5 septembre prochains, à Neuchâtel, sur ces thèmes du management interculturel et des formes nouvelles de coopération en entreprise et en organisation.

La publication a été pilotée par le sociologue Philippe Pierre, co-directeur du Master de Management Interculturel de Paris-Dauphine depuis 2012 et ancien DRH au sein du groupe L'Oréal, notamment. Interview.

### Quel est le propos principal de cet ouvrage?

Que le management interculturel vit un renouveau disciplinaire. Avec Alain-Max Guénette, Evalde Mutabazi et Saskia von Overbeck Ottino, nous voulions rassembler des approches résolument complémentaires de s'emparer d'un sujet et de répondre à la question complexe de la reconnaissance en contexte multiculturel. Comment transcender les différences sans les évacuer? Quelle réponse à cette question pour l'ethnopsychanalyse, la sociologie du travail ou les sciences de gestion? Notre visée permanente a été de faire dialoguer des mondes qui ont parfois tendance à s'ignorer. Ainsi, dans cet ouvrage, on trouve des enquêtes approfondies sur des sujets

qui font l'actualité du champ interculturel: quelles conséquences du plurilinguisme dans les équipes de travail, quels liens entre pratiques cultuels et diversité religieuse en entreprise, quels apports pour le management interculturel des «cultural studies» ou bien de certaines des avancées de la recherche génétique...

### Pourquoi parler de renouveau pour le management interculturel en ces temps de mondialisation?

Parce que des objets nouveaux de recherche émergent en management interculturel et invitent sans cesse chercheurs, enseignants et praticiens à mieux travailler ensemble et à s'interroger sur les catégories usuelles de leur analyse. Nous sentons bien qu'une cartographie des différences culturelles entre groupes supposés sédentaires et définis par leur appartenance à un Etat-nation n'est plus suffisante et que le tamis de certains travaux dits culturalistes traditionnels aurait un réseau trop lâche pour retenir aucune des différences auquel les tenants de cet ouvrage attachent une signification comme la question des bricolages identitaires des populations mobiles ou migrantes.

Ces nouveaux objets de recherche en management interculturel, citons en quelques-uns: utilisation à distance des technologies, navettes quotidiennes d'une région à une autre d'un pays, déplacements pendulaires des personnes, influence transfrontalière des médias, insertion des migrants dans des diasporas, phénomènes de

trans-nationalisation des religions et des cultures, intensification des déplacements pour les plus privilégiés mais aussi phénomènes de déréglementation des marchés, stratégies des grandes firmes cherchant à rétrécir le temps et condenser l'espace par de constantes innovations technologiques... Tous ces phénomènes confèrent certainement une version inédite des rapports entre les êtres chez nos contemporains des pays les plus riches, creusant sans cesse les écarts avec les plus démunis. Nous sentons bien que les recherches en management interculturel ont pu souffrir, d'une double faiblesse: survalorisation de la notion de culture nationale et manque relatif d'intérêt pour les études socio-anthropologiques et pragmatiques qui étudient, au travers de la notion d'ethnicité, par exemple, le lien entre identités et cultures.

### Vous insistez sur le lien entre management interculturel et transformation sociale de nos sociétés?

Oui. Je l'ai toujours fait. L'illustrent mes ouvrages récents avec Evalde Mutabazi sur les discriminations, le lien délicat entre gestion dite «de la diversité» et dimensions oubliées de l'organisation, chères à Jean-François Chanlat, comme l'importance du corps physique et du corps virtualisé dans la communication, la vie psychique et les effets de stigmatisation des populations minoritaires, l'expérience du trauma et du handicap en contexte multiculturel... Le management inter-

culturel, par son projet, est expérience de la vigilance face à des politiques qui ont tendance à figer l'infinie pluralité des êtres dans un tableau réducteur car général. Il y a en management interculturel un excès de fixation sur les différences perçues et ce qui n'est précisément pas «partageable». La question du socle culturel est trop souvent passée sous silence. On peut vouloir ranger – dans des tableaux de chiffres – des signes d'un progrès lié à une supposée plus grande diversité des origines, des âges, des métiers, des rôles professionnels différents... Mais l'essentiel n'est pas de réduire les conduites humaines à des indicateurs visant à mesurer une quelconque pluralité mais bien de parvenir à mieux se connaître soi-même parce que l'on a pu faire l'expérience d'une rencontre inattendue et regarder sa propre culture de loin, comme invitait à le faire C. Levi-Strauss. Le management interculturel devrait participer davantage, à notre sens, d'une perspective critique en management des conditions de l'émancipation du sujet. C'est une des voies empruntées par cet ouvrage collectif.

INTERVIEW: SANDRINE CORBAZ-KURTH (IMSI, HEG ARC)

\* «Management interculturel, altérité et identités», Alain Max Guénette, Evalde Mutabazi, Saskia von Overbeck Ottino, Philippe Pierre (dir.), préface de Yih-Teen Lee, postface de Nicole Zangrando, L'Harmattan, 2014, 590 pages, 73,40 fr.

## Pas d'exception pour les caisses de pension

### ASIP. Comptes courants à 0% auprès de la BNS seulement pour Publica.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le débat sur les conséquences de la nouvelle politique monétaire de la Banque nationale pour les institutions de prévoyance a jusqu'ici surtout porté sur les pertes provoquées par l'abandon soudain du cours plancher. Les taux négatifs risquent néanmoins d'avoir des conséquences au moins aussi importantes à plus long terme.

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a déjà insisté sur ce point. Notamment par le biais d'une intervention auprès de la BNS. Elle s'était basée sur le constat qu'en tant institution proche de l'Administration fédérale, la caisse de pension Publica bénéficie d'une exemption des taux négatifs. Une démarche pour laquelle le directeur de Publica Dieter Stohler a une certaine compréhension. Tout en remar-

quant dans la NZZ que «les coûts ainsi économisés représentent moins d'un pour-mille de la performance annuelle. Il n'est pas autorisé de parquer des quantités illimitées de liquidités sur ces avoirs en compte de virement auprès de la BNS. Et les conditions de la BNS risquent de changer un jour.» La BNS n'a pas donné suite à cette requête, en utilisant le même argumentaire que celui pour justifier le refus des exceptions pour les banques (*lire L'Agefi du 17 février*). En résumé, les taux négatifs ne peuvent déployer leur effet dissuasif, notamment sur le franc suisse, que s'ils sont appliqués sans exception à tous les investisseurs. Une décision qui complique encore la tâche des caisses de pensions, tenues d'investir des parts substantielles de leurs portefeuilles dans des classes d'actifs considérés sans risques, mais qui ne rapportent plus rien. Alors que les directives de placement en vigueur limitent les placements dans des segments moins sûrs considérés sous l'angle du

risque pur, mais dont le rapport rendement-risque serait actuellement beaucoup plus favorable. Elles ne souhaitent probablement pas non plus prendre trop de risques au niveau de l'évolution des cours de change, les coûts pour leur couverture s'étant multipliés suite à la décision de la BNS. Des solutions un peu originales pour parquer les liquidités plutôt que de revoir l'allocation d'actifs de fond en comble commencent à voir le jour. Selon la télévision alémanique, l'une des entreprises de stockage de billets de banque, Swiss Gold Safe, aurait déjà reçu plusieurs demandes de caisses de pension. D'autres auraient déjà demandé des offres à des entreprises de sécurité et/ou de transport pour évaluer le coût du stockage physique de capitaux retirés des comptes bancaires. Des montants pouvant atteindre des millions à plusieurs chiffres. Que le président de la BNS Thomas Jordan le veuille ou non, il existe donc toujours des moyens pour contourner les taux négatifs. ■

## Le Conseil fédéral rejette l'initiative

### DENRÉES ALIMENTAIRES.

### Le texte de la Jeunesse socialiste serait néfaste pour l'économie suisse.

Les recettes de la Jeunesse socialiste ne permettront pas de lutter contre les prix surfaits de la nourriture dans les pays du Sud, selon le Conseil fédéral. Pis, elles seraient néfastes pour l'économie suisse. Le gouvernement a donc appelé mercredi le Parlement à rejeter l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires».

Ce texte vise à interdire tout investissement, direct ou indirect, dans des instruments financiers liés aux matières premières agricoles et aux denrées alimentaires. L'interdiction, qui frapperait les sociétés ayant leur siège ou une succursale en Suisse, vaudrait aussi pour la vente de produits structurés. Seuls des contrats avec des producteurs et des commerçants et portant sur la garantie des délais ou des prix fixés seraient autorisés. – (ats)